

EXAMEN DT- DICT

Concepteur - Encadrant - Opérateur

Réf de l'action : ECF B051.PR indice 02 du 11/05/2021 - Version 1 de l'IFP ECF SPS PACA

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de passer l'examen DT-DICT, qui valide la capacité à réaliser des travaux sur des réseaux en conformité de la réforme anti-endommagement ;

Être capable de permettre à l'employeur de délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R) après qu'il ait estimé la personne compétente.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne travaillant à proximité de réseaux enterrés, aériens et/ou subaquatiques,
- "Concepteurs" : personnels intervenant pour le compte d'un responsable de projet, chargés notamment d'effectuer les déclarations de projet de travaux (DT) (maître d'œuvre),
- "Encadrants" : personnels intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargés d'encadrer les chantiers de travaux (chef de chantier, conducteur de travaux),
- "Opérateurs" : personnels intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargés de conduire des engins ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT (conducteur d'engins),
- Comprendre et lire le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- L'attestation de compétences délivrée par le centre de formation suite à l'examen DT-DICT ne suffit pas à répondre aux obligations réglementaires. L'employeur doit délivrer une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (A.I.P.R), conditionnée en outre à l'estimation que celui-ci fait de la compétence de la personne concernée,
- L'employeur peut délivrer l'A.I.P.R. à tout salarié sans devoir le soumettre à l'examen DT-DICT si ce dernier est détenteur d'un CACES® ou est titulaire d'un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle de niveau 7 à 3 inscrits au RNCP datant de moins de cinq ans, correspondant aux types d'activités exercées,
- Pour accéder à l'examen DT-DICT il est recommandé d'avoir suivi une formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité

MOYENS HUMAINS

- Testeur appartenant à un centre d'examen agréé par le ministère chargé de la sécurité industrielle (DREAL, ou DRIEE) exerçant sous le couvert d'un formateur du centre, justifiant d'une attestation de compétence comme "Concepteur".
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : se rapprocher du Responsable de Centre

MOYENS D'EVALUATION

- Passage de l'examen,
- Salle dotée d'équipements informatiques connectés à la plateforme nationale d'examen DT-DICT,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

THEMES D'EVALUATION

Passage de l'examen.

MODALITES D'EVALUATION

- Questionnaire à choix multiples (QCM) qui évalue les capacités du candidat au regard du référentiel de compétences, de l'annexe 5 de l'arrêté du 15/02/2012,
- Réalisation à l'aide de la plateforme nationale d'examen gérée par le ministère compétent,
- Le questionnaire de la catégorie "Opérateurs" comprend 30 questions, ceux des catégories "Encadrants" et "Concepteurs" en comprennent 40,
- Pour chaque question : 4 réponses sont proposées. Une est seule correcte (+2 pts), deux sont erronées (-1 à -5 pts) et un est proposé par défaut "Je ne sais pas" (0 pt),
- Il faut obtenir au moins 36 points/60 pour les QCM de la catégorie "Opérateurs", et 48 points/80 pour ceux des catégories "Encadrants" et "Concepteur",
- Le candidat n'est autorisé à utiliser aucun support pendant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de fin de formation valable 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen ou attestation de résultat (réussite ou échec),

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

En fonction du nombre de postes informatiques simultanément disponibles.

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA PRESTATION

- 1 heure pour chaque catégorie de personnel concerné (« Concepteur », « Encadrant », « Opérateur »)

